

Service études, expertise, modernisation (SEEM)

Pôle Élèves

Affaire suivie par :

Véronique GIGON

Tél : 03 81 65 49 98

Marlène BAHU

Tél : 03 81 65 47 86

Mél : ce.seem@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 13 juin 2025

Madame la Rectrice de l'Académie de Besançon

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
de l'enseignement public du second degré

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
de l'enseignement privé du second degré

Objet : Calendrier de remontée du constat de rentrée

L'enquête de rentrée revêt un caractère tout à fait prioritaire car elle doit permettre d'atteindre deux objectifs majeurs :

- Une « base élèves » parfaitement fiable tant au niveau local qu'académique et national. Cet outil doit être un reflet strict de la réalité. Il doit être renseigné avec le plus grand soin, la somme des petites approximations pouvant induire des interprétations fausses dans les analyses multiples qui sont conduites, notamment en matière de suivi des élèves ;
- Le constat de rentrée n'est pas une simple image statistique de la rentrée dans l'académie. Il permet de faire le point sur l'évolution des flux d'élèves, sur la politique d'orientation, sur le positionnement de chaque établissement, et constitue la donnée de base pour prévoir les effectifs académiques des années suivantes.

Au fur et à mesure de la remontée des élèves dans la Base Élèves au rectorat, le Service Études, Expertise et Modernisation effectuera des contrôles et vous contactera en cas de besoin jusqu'au moment du constat. Ensuite, le ministère validera celui-ci.

Ce constat représente, dès lors, la première étape de la préparation de la rentrée suivante.

Exactitude et respect des délais sont donc indispensables et je vous remercie de veiller aux remontées de votre établissement qui conditionnent la qualité de cet outil de pilotage, utilisé par chacun (établissements, services académiques, ministère).

Mise à jour des nomenclatures 2025/2026

Les nomenclatures vous ont été transmises, elles sont disponibles dans le menu *Nomenclatures*.

À leur réception, il convient de vérifier que les MEF (Modules Élémentaires de Formation) et les matières envoyées correspondent bien à la structure pédagogique de votre établissement.

J'attire votre attention sur l'**importance de cette opération** qui doit être effectuée très précisément et très complètement.

Vous voudrez bien veiller à saisir sous forme de divisions multi-formations toutes les divisions qui sont restituées de cette façon dans la réalité (ex : ULIS ou UPE2A regroupées ou une autre classe...).

Les établissements souhaitant disposer de la matière d'enseignement technique ou professionnel (matière ETP) spécifique à chaque formation doivent en formuler la demande par le biais d'un signalement CEPAGES.

Calendrier de remontée du constat de rentrée

Date de remontée :

Mardi 9 septembre 2025 pour l'ensemble des établissements

Point d'attention pour les élèves concernés par les évaluations : une extraction de la base nationale sera réalisée fin août - début septembre 2025, afin de préparer les évaluations nationales pour ces élèves : il est vivement conseillé d'avoir procédé à la saisie des fiches de ces élèves en amont.

Pour réaliser cette enquête, vous pouvez vous référer au document « Documentation Enquête de rentrée » disponible sous AcaDocs.

Le non-respect des dates peut entraîner une nouvelle saisie totale – par vos soins – des renseignements concernant vos élèves lors des inscriptions aux examens car des extractions de la base élèves académique sont réalisées relativement tôt dans l'année.

Si pour une raison de force majeure, vous ne pouviez pas respecter les délais impartis ou l'envoi de la totalité de vos effectifs, vous voudrez bien nous en avertir en précisant la cause exacte de cette non remontée.

Tout retard ou toute anomalie fausse d'autant l'envoi du constat définitif académique au ministère.

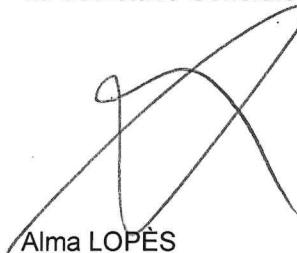
Pour toute demande, vous pouvez vous adresser à :

Frédéric GIORGIANI
frederic.giorgiani@ac-besancon.fr
Tél. 03 81 65 49 21

Véronique GIGON
veronique.gigon@ac-besancon.fr
Tél. 03 81 65 49 98

En ce qui concerne les problèmes informatiques, je vous invite à déposer une demande d'assistance sur :
<https://pia.ac-besancon.fr>

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie,



Alma LOPÈS